

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2007

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry – POLASTRO Maryse – ESPANET André (Adjoints)
LE PENVEN Françoise – VANPARYS Odette – CAZORLA Jean-Luc

M. BELOTTI Michel donne pouvoir à M. CURINIER Erick
Mme GOMEZ Jacqueline donne pouvoir à Mme POLASTRO Maryse
M. ROUANET Christian donne pouvoir à M. PIZOT Roger

Absents excusés : ARNIAUD Gérard - CHABERT Raphaël - SALIGNAC Elisabeth

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

MAINTIEN DES REGLES D'URBANISME POUR CLOTURE ET PORTAIL SUITE A LA LOI DU 11 SEPTEMBRE 2007 APPLICABLE AU 01 OCTOBRE 2007 – (Déclaration Préalable)

A l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, après avoir été informé de la Réforme du Permis de Construire qui rentrera en application le 01 Octobre 2007, le Conseil

- **DECIDE** de soumettre les clôtures à déclaration préalable et de maintenir les règles d'urbanisme applicables du P.O.S. pour clôture et portail sur l'ensemble du territoire de la Commune.

REVISION SIMPLIFIEE DU P.O.S. – BILAN DE LA CONCERTATION

Suite à la délibération du 29 Mai 2007 définissant les modalités de la concertation à mettre en œuvre dans le cadre de la révision du P.O.S., M. le Maire présente le bilan de concertation. A l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **CONSIDERE** le bilan de concertation présenté par Monsieur le Maire comme Favorable
- **APPROUVE** ce bilan

DEMANDE DE PARTICIPATION PARUTION REVUE « Jeunes Sapeurs Pompiers de Jouques et de Peyrolles »

A l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTTE** de participer financièrement à la parution dans la revue « Jeunes Sapeurs Pompiers de Jouques et Peyrolles » par l'insertion d'une page de communication au prix de 1 800.00 E H.T.

Informations du Maire et Questions diverses

Inquiétude sur l'alimentation en Eau des Habitations non raccordées au réseau Communal

Monsieur le Maire fait part au Conseil que l'état persistant de sécheresse va devenir inquiétant pour les habitations extérieures alimentées par forage. Compte tenu des données techniques fournies par le CEA de Cadarache sur les forages extérieurs au Site de Cadarache (- 6 mètres de nappe phréatique), il devient urgent de relancer au budget 2008, le programme de travaux pour l'alimentation Eau/Assainissement aux Capelles. Si les conditions climatiques perdurent, des travaux provisoires seront engagés rapidement pour dépanner et alimenter en eau, les habitations non raccordées au réseau Communal.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.